

Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) à Trouville (14), à l'occasion de la manifestation aérienne « FRENCH FLYAIR 2025 »

En vigueur : Du 25 au 27 juillet 2025

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Deauville Normandie LFRG, Le Havre Octeville LFOH



ACTIVITÉ	
Manifestation aérienne « FRENCH FLYAIR »	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT activable :	
25 juillet :	1400-1600
26 et 27 juillet :	0800-1600
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
RENNES TWR/ APP :	120.350 MHz
DEAUVILLE TWR :	118.300 MHz
STATUT	
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.	
SERVICES RENDUS	
Services d'information et d'alerte rendus par RENNES INFO et DEAUVILLE TWR.	

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception :

- des aéronefs autorisés par la direction des vols ;

- des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone après coordination avec la direction des vols (Tél : 06 82 55 64 01 / 06 26 14 29 09 / 06 42 43 01 26).

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT TROUVILLE****Limites latérales**

49°16'20"N, 000°03'24"E

Arc horaire de 6 NM centré sur 49°22'17"N, 000°04'22"E

49°22'17"N, 000°13'33"E

49°16'20"N, 000°03'24"E

à l'exclusion de la partie interférente de la zone LF-P28

Limites verticales

SFC / 5500ft AMSL